

# ACIDGLASS C2

## 1. Identification de la substance / de la préparation et de la société

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACIDGLASS C2  
 Code du produit : 901117

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations conseillées

Utilisations identifiées : Neutralisant acide sans phosphates pour lave-instruments professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SMEG s.p.a.  
 Via Leonardo da Vinci 4,  
 42016 – GUASTALLA (REGGIO EMILIA)  
 ITALIE  
 Téléphone : +39-0522-8211  
 Fax : +39-0522-821592  
 Adresse e-mail : chemicals@smeg.it

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence : CAV Niguarda – MILAN Tél. +39 02-66101029

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Irritation des yeux 2

### 2.2. Éléments d'étiquetage :

#### Étiquetage conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP)



Pictogramme

Avertissement      Attention

#### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers :

Les solutions aqueuses d'acide citrique sont considérées comme des acides de force moyenne. Elles réagissent avec les oxydants et les bases. Elles peuvent attaquer les métaux.

## 3. Composition / informations sur les composants

Contient :

N° CE	N° CAS	Dénomination	Quantité	Étiquetage
201-069-1	5949-29-1	Acide citrique monohydraté	45-60%	Irritation des yeux 2 ; H319

Où :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Information générale

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'extérieur. S'il y a difficulté à respirer, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.

#### En cas d'ingestion

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

Toux, difficulté respiratoire, gorge enflammée.

#### En cas de contact avec la peau

Rougeur

#### En cas de contact avec les yeux

Rougeur, douleur.

#### En cas d'ingestion

Douleurs abdominales, gorge enflammée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter immédiatement un médecin en cas de forte inhalation (le produit a néanmoins une évaporation négligeable à 20°C), de contact avec les yeux et d'ingestion.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, produits chimiques secs (poudres) ou dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Éviter de respirer les produits de combustion. Peut dégager des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion. L'acide citrique se décompose à 175°C environ.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter les dispositifs de protection des voies respiratoires avec système d'apport d'air indépendant. Adopter les mesures de sécurité points 7 et 8.

### 5.4. Indications complémentaires

Aucune donnée disponible.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les équipements de protection individuelle (gants, lunettes de protection et vêtements de protection). Aérer les locaux.

Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Garder le mélange loin des conduits d'évacuation. Ne pas rejeter la substance dans les canalisations, les eaux de surface ou les nappes d'eau souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour les petites surfaces, comme les bancs de travail, utiliser des tapis absorbants en tissu non-tissé.

Pour les surfaces plus grandes ou sous les machines, utiliser des rouleaux absorbants en tissu non-tissé.

Pour les petites quantités de liquide dans des endroits facilement accessibles, utiliser des poudres absorbantes anti-acides.

Recueillir les matériaux absorbants et les stocker dans des bidons fermés et prévus à cet effet en vue de leur élimination.

**6.4. Références à d'autres sections**

Pour l'élimination, consulter la section 13.

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pendant la manipulation, porter des lunettes de protection pour éviter tout contact avec les yeux, et des gants de protection en nitrile.

Manipuler le mélange loin des conduits d'évacuation.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les espaces de travail.

Se laver les mains après utilisation.

Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le bidon d'origine. Conserver dans des bidons bien fermés dans un endroit aéré et sec. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil/aux rayons UV.

Garder à l'écart des oxydants forts, des bases fortes, des nitrates métalliques et des métaux.

Garder à l'écart des sources de forte chaleur.

Garder le produit à l'écart des aliments, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisations finales particulières**

Détergent pour lavage automatique professionnel.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Composants avec limites d'exposition**

Au moment de la rédaction de ce document, aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'a été établie pour l'acide citrique.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité dans les lieux de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Bien aérer l'espace de travail par une aspiration efficace du local.

**Protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Visière de protection (minimum 20 cm) et lunettes de protection adhérentes. Utiliser des dispositifs de protection oculaire testés et approuvés selon les dispositions des normes techniques pertinentes, comme NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (UE).

**Protection de la peau**

Manipuler avec des gants. Contrôler les gants avant utilisation. Utiliser une technique appropriée pour enlever les gants (sans toucher la surface externe du gant) pour éviter tout contact du produit avec la peau. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive UE 89/686/CEE et à celles de la norme EN 374 en découlant.

**Protection contre l'immersion et contre les éclaboussures**

Contact total et contact par éclaboussures : gants en caoutchouc nitrile de 0,11 d'épaisseur minimale avec temps de pénétration de 480 minutes.

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions autres que celles de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation d'un quelconque scénario d'exposition.

**Protection du corps**

Vêtements de protection complets résistants aux substances chimiques, et notamment aux acides.

**Protection respiratoire**

Si l'évaluation des risques exige l'utilisation de respirateurs à purification d'air, utiliser un masque facial complet avec filtres combinés de type ABEK (EN 14387) comme support aux mesures techniques. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utiliser un masque de protection respiratoire à ventilation assistée. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés par les organismes de normalisation, comme NIOSH (États-Unis) et CEN (UE).

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a. Aspect :	État physique : liquide Couleur : incolore/jaune clair
b. Odeur :	Perceptible, caractéristique
c. Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.
d. pH :	2,5 ÷ 3,5
e. Point de congélation :	Aucune donnée disponible.
f. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Aucune donnée disponible.
g. Point d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible.
h. Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible.
i. Inflammabilité (solides, gaz)	Non applicable car liquide
j. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune donnée disponible.
k. Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible.
l. Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible.
m. Densité relative :	1,19 ÷ 1,21 g/cm <sup>3</sup>
n. Solubilité :	Hydrosoluble dans tous les rapports de dilution
o. Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible.
p. Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible.
q. Température de décomposition :	175°C (pour l'acide citrique)
r. Viscosité :	Aucune donnée disponible.
s. Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible.
t. Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée disponible.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Le mélange réagit avec les oxydants forts, avec les bases fortes et il peut attaquer les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

Le mélange est stable dans un environnement normal et dans les conditions de température et de pression prévues pendant le stockage et la manipulation (respecter les conditions du point 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées, aucune réaction dangereuse n'est prévisible (respecter les conditions du point 7).

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes nues, températures élevées.

**10.5. Matières incompatibles**

Métaux.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans les conditions normales de manipulation, d'utilisation et de stockage (point 7), aucune formation de produits de décomposition n'est raisonnablement prévue.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ne disposant d'aucune donnée sur la préparation, nous fournissons les informations relatives à l'acide citrique.

#### Toxicité aiguë

DL50 Orale – Rat – 5 400 mg/kg

DL50 Cutanée – Rat – > 2 000 mg/kg

#### Corrosion/irritation cutanée

Peau – Sur lapin

Résultat : Légère irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritations oculaires graves

Yeux – Sur lapin

Résultat : Irritant pour les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des réactions allergiques chez les sujets sensibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

CIRC : Aucun composant de ce produit, à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %, n'a été classé comme étant cancérogène ou potentiellement cancérogène par le CIRC.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Aucune donnée disponible.

#### Danger par aspiration

Aucune donnée disponible.

#### Effets immédiats, différés et chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

À long terme, une exposition répétée à l'acide citrique peut avoir un effet d'érosion dentaire.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson - mortalité CL50 - Leuciscus idus melatonin – 440 mg/l – 48h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Essai en statique – Daphnia magna (Grande daphnie) – 1 535 mg/l – 24h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable ou toxique (PBT), ni aucun composant particulièrement persistant ou bioaccumulable (vPvB) à des concentrations ≥ 0,1 %.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur l'élimination

Réutiliser si possible. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Le danger de ces déchets doit être évalué selon les dispositions législatives en vigueur. L'élimination doit être confiée à des éliminateurs agréés, conformément aux lois nationales et, le cas échéant, locales.

#### Élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être remis à des centres de recyclage ou d'élimination, conformément aux normes nationales sur la gestion des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

La préparation n'est pas considérée comme dangereuse aux termes des dispositions en vigueur en matière de transport des marchandises dangereuses par route (ADR), par chemin de fer (RIF), par mer (Code IMDG), par voies de navigation intérieures (ADN) et par air (IATA).

### 14.1. Numéro ONU

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : Non applicable

### 14.3. Classes de danger pour le transport

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-RID-ADN-IMDG-IATA : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement Non applicable

Polluant marin Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## 15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

## 16. Autres informations.

#### Indications complémentaires

L'utilisateur de notre produit est seul responsable du respect des lois et des normes en vigueur. Les données se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Néanmoins, ces données ne représentent ni une garantie sur les propriétés des produits, ni le perfectionnement d'un rapport légal.